



Bastia

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la ville de Bastia du vendredi 4 juin 2021

Objet : Action Cœur de Ville : demande de l'intervention de l'Office Foncier de la Corse concernant le projet d'acquisition et de restructuration de la caserne Casabianca

Date de la convocation : vendredi 28 mai 2021

Date d'affichage de la convocation : vendredi 28 mai 2021

L'an deux mille vingt et un, le 4 juin à 16h, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à la salle de spectacle Ghjuvanteramu Rocchi à l'Alb'oru à Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI.

Nombre de membres composant l'assemblée :	43
Nombre de membres en exercice :	43
Quorum :	22
Nombre de membres présents :	32
Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.	

Étaient présents : Monsieur SAVELLI Pierre ; Madame De GENTILI Emmanuelle ; Madame LACAVE Mattea ; Monsieur TIERI Paul ; Madame PIPERI Linda ; Monsieur MASSONI Jean-Joseph ; Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ; Monsieur De ZERBI Lisandru ; Madame POLISINI Ivana ; Monsieur PERETTI Philippe ; Madame ORSINI-SAULI Laura ; Monsieur LUCCIONI Don Petru ; Madame COLOMBANI Carulina ; Monsieur DALCOLETTI François ; Monsieur DEL MORO Alain ; Monsieur FABIANI François ; Madame FILIPPI Françoise ; Monsieur GRASSI Didier ; Monsieur GRAZIANI Antoine ; Monsieur LINALE Serge ; Madame MANGANO Angelina ; Madame MATTEI Mathilde ; Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ; Monsieur PIERI Pierre ; Madame TIMSIT Christelle ; Monsieur De CASALTA Jean-Sébastien ; Madame SALGE Hélène ; Monsieur TATTI François ; Madame VESPERINI Françoise ; Monsieur ZUCCARELLI Jean ; Madame ALBERTELLI Viviane ; Monsieur MORGANTI Julien.

Étaient absents : Madame PELLEGGRI Leslie ; Madame BELGODERE Danièle ; Monsieur MONDOLONI Jean-Martin.

Ont donné pouvoir :

Monsieur SIMEONI Gilles à Monsieur SAVELLI Pierre ;
Monsieur MILANI Jean-Louis Monsieur MASSONI Jean-Joseph ;
Madame CARRIER Marie-Dominique à Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ;
Monsieur DASSIBAT Franck à Monsieur DEL MORO Alain ;
Madame GUIDICELLI Lauda à Monsieur GRAZIANI Antoine ;
Madame LUCIANI Emmanuelle à Madame MANGANO Angelina ;
Monsieur ROMITI Gérard à Madame TIMSIT Christelle ;
Madame GRAZIANI-SANCIU Livia à Madame SALGE Hélène ;
Monsieur Pierre Savelli ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :
Monsieur Paul Tieri élu secrétaire prend place au bureau



Le conseil municipal,

Vu le Plan de Transformation et d'Investissement pour la Corse (PTIC), signé le 26 avril 2021 entre l'Etat, la commune de Bastia et la Communauté d'Agglomération de Bastia, pour la déclinaison territoriale ;

Vu la convention cadre pluriannuelle « Action cœur de ville » signée le 28 septembre 2018 ;

Vu la délibération de notre collectivité n°2020/DEC/01/07 en date du 18 décembre 2020 portant approbation de l'avenant n°1 à la convention cadre du programme Action Cœur de Ville de Bastia ;

Vu le courrier en date du 9 février 2021 de Monsieur le Directeur Départemental des Finances Publiques ;

Vu l'avis favorable de la commission de l'aménagement de l'espace urbain en date du 2 juin 2021 ;

Considérant que dans la cadre du programme Action Cœur de Ville, notre collectivité a candidaté en juin 2019 à l'appel à manifestation d'intérêt - AMI « Cœur des territoires » avec le Centre National des Arts et Métiers (CNAM), et a été retenue pour cet AMI en septembre 2019 ;

Considérant l'enjeu de cet AMI de promouvoir un accès équitable à une formation professionnelle adaptée, de proximité et de qualité, et de mettre en place un plan de développement de lieux d'accès à la formation pour les collectivités inscrites dans le programme ACV afin de participer, grâce à la formation, au développement économique de ces espaces ;

Considérant la réalisation, au cours de l'année 2020, d'un diagnostic longitudinal, afin de :

- ✓ préfigurer l'offre de formation et de services pouvant être déployée par le CNAM sur Bastia,
- ✓ rechercher un lieu où le CNAM puisse développer son offre sur la base d'une implantation progressive, et lui proposer un lieu d'implantation définitif.

Considérant que ce diagnostic longitudinal a permis de définir les axes de formation devant être développés par le CNAM, avec un positionnement de ses activités dans des locaux configurés en tiers-lieu ouvert, associant également d'autres partenaires de la formation ;

Considérant la localisation dans le bâtiment de la « Caserne Casabianca », rue de l'Evêché également ciblée lors de ce diagnostic ;

Considérant que la caserne Casabianca, immeuble du XVème siècle, libre d'occupation, et cadastrée AO 564 (parcelle de 268 m²), est composée de 3 niveaux d'environ 610 m² et d'un sous-sol de 191 m², et comporte une configuration se prêtant aux activités de formation envisagées ;

Considérant que cette implantation d'un lieu de formation pluriel et innovant permettra de surcroît diversifier les fonctions et la fréquentation au sein de la Citadelle, et participera à la mise en valeur du patrimoine et à la redynamisation du centre historique ;

Considérant que l'acquisition et la restructuration de la « Caserne Casabianca » a été inscrite au programme d'actions de la convention « Action Cœur de Ville Bastia », sous l'axe 2 « Favoriser un développement économique et commercial équilibré » ;

Considérant qu'elle figure dans l'avenant n°1 à la convention-cadre validé par l'ensemble des partenaires lors du Comité de Projet du 10 novembre 2020, approuvé en Conseil Municipal du 18 décembre 2020, et signé le 29 décembre 2020 ;



Considérant que suite à la saisine de la Ville, et par courrier en date du 9 février 2021, le Directeur Départemental des Finances Publiques a proposé à notre collectivité, dans le cadre de l'exercice de son droit de priorité, la cession du bâtiment dit « Caserne Casabianca » pour un montant de 287 300 € ;

Considérant la volonté de notre collectivité de répondre favorablement à cette proposition et d'exercer ainsi son droit de priorité pour acquérir ce bien en vue d'y réaliser un pôle de formation accueillant notamment le CNAM ;

Considérant que pour mener à bien ce projet, la ville envisage de faire appel à l'Office Foncier de la Corse ;

Considérant la vocation de l'Office Foncier de la Corse qui consiste à soutenir les collectivités territoriales dans leurs politiques foncières par l'acquisition, le portage et la rétrocession ;

Considérant l'opportunité de solliciter l'Office Foncier de la Corse, afin :

- d'accompagner la Ville de Bastia pour l'acquisition et le portage du bâtiment de la « Caserne Casabianca », sur une durée de 5 ans,
- en vue de mener les études nécessaires au montage et à la mise en œuvre de ce projet global de restructuration.

Considérant que cette proposition de partenariat avec l'Office Foncier de Corse conduira à construire le projet de restructuration de la Caserne Casabianca dans sa globalité, et d'en déterminer les coûts et plan de financements, étant entendu que ce projet figure dans la déclaration d'intention partagée entre l'Etat, la commune de Bastia et la Communauté d'Agglomération de Bastia, pour la déclinaison territoriale du Plan de Transformation et d'Investissement pour la Corse (PTIC), signé le 26 avril 2021.

Après avoir entendu le rapport de Madame Emmanuelle de Gentili,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A la majorité des votants, Madame ALBERTELLI Viviane ; Monsieur MORGANTI Julien ayant voté contre.

Article 1 :

- **Autorise** Monsieur le Maire à solliciter l'Office Foncier de la Corse en vue de procéder à l'acquisition et au portage foncier sur une durée de 5 ans du bien dénommé « Caserne Casabianca » cadastré AO 564 sis rue de l'Évêché, pour un montant de 287 300 €, et à accomplir toutes les formalités nécessaires à la saisine de l'Office Foncier de la Corse.

Article 2 :

- **Autorise** Monsieur le Maire à déléguer le droit de priorité à l'Office Foncier de Corse pour cette opération.

Article 3 :

- **Approuve** le principe d'une convention relative à ce portage entre la Ville de Bastia et l'Office Foncier de la Corse.

Article 4 :

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer les documents se rapportant à cette affaire

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Pierre Savelli

Signé par : Pierre SAVELLI

Date : 18/06/2021

Qualité : MAIRE

Page 3 sur 3